

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la question n°5a), délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (jusqu'à la question n°5a), déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°2f), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question 5b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (remplaçant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°5b), déléguée de Saisy, M Gilles MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Jacques ROY, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Franck LEQUEU, Olivier BARRÉ, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, MM Eric MARCHAND à Mme Francette GYBELS, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, M Métin ALBAYRAK à Mme Véronique PACAUT, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, Mme Florence GARNIER à M Stéphane FAVRE, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Fabrice VOILLOT à M Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à M Jean-François ALUZE, Mme Dominique COULON à M André LHOSTE, Mme Catherine AMIOT à Mme Françoise DURIAU, M Jean-François NICOLAS à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à M Norbert ESTIENNE, M Yannick BOUTHIERE à M Louis BASDEVANT, M Michel PILARD à M Jean-Claude LHOSTE, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

2023/168

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers Collègues,

Conformément au règlement intérieur du conseil communautaire, au début de chacune de ses séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Le conseil communautaire a désigné,
Monsieur Guillaume GRILLON en tant que secrétaire de séance.**

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18/12/2023

ID : 071-200070530-20231214-20231118-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la question n°5a), délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (jusqu'à la question n°5a), déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°2f), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question 5b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (remplaçant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°5b), déléguée de Saisy, M Gilles MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Jacques ROY, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Franck LEQUEU, Olivier BARRÉ, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Patrick MARCHAND à Mme Francette GYBELS, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, M Métin ALBAYRAK à Mme Véronique PACAUT, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, Mme Florence GARNIER à M Stéphane FAVRE, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Fabrice VOILLOT à M Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à M Jean-François ALUZE, Mme Dominique COULON à M André LHOSTE, Mme Catherine AMIOT à Mme Françoise DURIAU, M Jean-François NICOLAS à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à M Norbert ESTIENNE, M Yannick BOUTHIERE à M Louis BASDEVANT, M Michel PILARD à M Jean-Claude LHOSTE, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

2023/169

Objet : Compte rendu des actes accomplis.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE
Vice-Président**

Chers collègues,

Conformément à l'article L. 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil communautaire du 20 juillet 2020 rendue exécutoire le 21 Juillet 2020, j'ai l'honneur de vous rendre compte des actes accomplis suivants :

Décision n°123/2023 : autorisant la signature d'une convention de partenariat pour un prêt d'instruments (cinq vieilles) à titre gracieux, par la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne au Conservatoire du GAM, pour la mise en place d'un orchestre à l'école avec le RPI Anost, Cussy en Morvan et la Petite Verrière. Elle est valable à partir du 9 novembre 2023 pour une durée de trois ans.

Décision n°124/2023 : autorisant la signature d'une convention de partenariat entre le Conservatoire du GAM, la ville d'Autun, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Saône et Loire et l'Ecole Élémentaire Victor Hugo d'Autun pour la poursuite de l'orchestre à l'école. Elle est valable à partir du 9 novembre 2023 pour une durée de trois ans.

Décision n°127/2023 : autorisant la modification n°1 de l'acte de création de la régie de recettes du « Centre Nautique d'AUTUN » permettant les encaissements des droits d'entrée du Centre Nautique d'Autun par Pass'Sport.

Décision n°132/2023 : autorisant la signature d'une convention entre la CCGAM et AROEVEN BOURGOGNE pour la mise en place d'un stage de formation générale BAFA du 24 février au 2 mars 2024 et d'un stage d'approfondissement BAFA du 28 octobre au 2 novembre 2024. La participation pour ces deux stages sera d'un minimum de 5 120 € à un maximum de 9 600 €.

De plus, et en vertu des délégations qui lui ont été accordées, le bureau communautaire, réuni le 6 décembre 2023, a pris les décisions suivantes :

Décision n°023/2023 : approuvant la liste des admissions en non-valeur et des créances éteintes.

Décision n°024/2023 : approuvant la convention entre la CCGAM et l'association Odyssée Loisirs pour l'année 2024 relative à des missions d'intérêt général sur le quartier de St Pantaléon auxquelles la CCGAM apporte son soutien financier dans le prolongement des actions liées à sa politique enfance jeunesse. La CCGAM s'engage à verser une subvention annuelle de 30 000 € pour l'année 2024. Celle-ci sera versée en deux fois : les 2/3 du montant au cours du premier trimestre et le troisième tiers au cours du troisième trimestre de l'année civile.

Décision n°025/2023 : approuvant le plan de financement Ingénierie « Politique Territoriale et Contractualisations - 2024 », arrêté en dépenses et en recettes à 58 937 € TTC, et sollicitant les co-financements dédiés à l'ingénierie « Politique Territoriale et Contractualisations » auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, et les fonds européens FEADER LEADER Morvan et autorisant l'autofinancement de la CCGAM à appeler les fonds européens FEADER LEADER et si besoin à être majoré.


Décision n°026/2023 : approuvant le plan de financement Ingénierie « Mission Transition Ecologique et Développement Durable », arrêté en dépenses et en recettes à 55 046 € TTC, et sollicitant le financement dédié à l'Ingénierie « Mission Transition Ecologique et Développement Durable » auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.

Décision n°027/2023 : approuvant les missions et le plan de financement pour le poste chef de projet « Mobilité Durable - 2024 » arrêté en dépenses et en recettes à 61 150 € TTC, et sollicitant les co-financements dédiés à l'Ingénierie « Mobilité Durable » auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le 18/12/2023
ID : 071-200070530-20231214-2023169-DE



SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la question n°5a), délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (jusqu'à la question n°5a), déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°2f), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question 5b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (remplaçant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°5b), déléguée de Saisy, M Gilles MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Jacques ROY, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Franck LEQUEU, Olivier BARRÉ, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, MM Eric MARCHAND à Mme Francette GYBELS, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, M Métin ALBAYRAK à Mme Véronique PACAUT, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, Mme Florence GARNIER à M Stéphane FAVRE, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Fabrice VOILLOT à M Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à M Jean-François ALUZE, Mme Dominique COULON à M André LHOSTE, Mme Catherine AMIOT à Mme Françoise DURIAU, M Jean-François NICOLAS à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à M Norbert ESTIENNE, M Yannick BOUTHIERE à M Louis BASDEVANT, M Michel PILARD à M Jean-Claude LHOSTE, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

2023/170

Objet : Compte rendu des MAPA.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE
Vice-Président**

Chers collègues,

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil communautaire du 20 juillet 2020 rendue exécutoire le 21 juillet 2020, j'ai l'honneur de vous rendre compte des marchés à procédure adaptée.

Décision n°125/2023 : Attribuant le marché à procédure adaptée n° 2023-15 relatif à la « Fourniture, entretien et location des équipements de Protection Individuelle des Agents de Collecte et des Gardiens de Déchèteries de la Direction des Services Techniques du Grand Autunois-Morvan » à la société Les Lavandières – ELIS BOURGOGNE de Pantin (93500) pour un montant hebdomadaire de 196,73 HT/236,08 TTC, soit un montant mensuel de 851,84 HT/1 022,21 TTC.

Décision n°126/2023 : Approuvant la modification 1 au marché à procédure adaptée n° 2022-14 relatif à la « Réfection de la toiture tuile plate de la cuisine centrale » ayant pour objet une augmentation des travaux (remplacement de chevrons) de + 3 920 € HT/ + 4 704 € TTC, soit une augmentation de + 5.26 % par rapport au montant du marché initial, le nouveau marché est de 78 438,00 € HT/94 125.60 € TTC.

Décision n°128/2023 : Déclarant sans suite, pour cause d'infructuosité le marché à procédure adaptée n° 2013-16 relatif à « L'Etude pour l'aménagement de la parcelle 432 de la zone d'Activités de Bellevue sur la commune d'Autun ». Décide de relancer la consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte.

Décision n°129/2023 : Attribuant le marché de prestations similaires n° 2023-19 (travaux de revêtement de voirie sur la VI 205 rue de la Forge Anglaise à la Commune de Saint-Léger-du-Bois) en lien avec le marché n° 2023-6 « Modernisation de la voirie intercommunale – programme 2023 » à la Société EUROVIA Secteur Tracyl/Autun/CUCM d'Autun (71400) pour un montant de 34 554 € HT/41 464,80 € TTC

Décision n°130/2023 : Adoptant la modification n°1 au marché à la procédure adaptée n° 2023-7-1 relatif à l' « Agrandissement et mise aux normes de la déchèterie d'Etang-sur-Arroux » Lot n°1 « Terrassement – V.R.D – Béton armé – Blocs Bétons – Espaces verts – Electricité » dont l'attributaire est EUROVIA BFC d'Autun ayant pour objet la suppression et la réalisation de certains travaux qui n'étaient pas prévu dans le marché de base pour un montant de – 56,58 € HT/- 67,90 € TTC, sur la Tranche Ferme, soit une diminution de 0,01348 % sur la Tranche Ferme du marché initial, le nouveau marché est de : HT 419 400,25 € pour la Tranche Ferme et 10 000 € pour la Tranche Optionnelle, TTC 503 280,30 € pour la Tranche Ferme et 12 000 € pour la Tranche Optionnelle.

Décision n°131/2023 : Adoptant la modification n°1 au marché à la procédure adaptée n° 2023-7-2 relatif à « L'Agrandissement et mise aux normes de la déchèterie d'Etang-sur-Arroux » Lot n°2 « Clôture - Serrurerie » dont l'attributaire est AGECE SA de MOUGUERRE (64990) ayant pour objet la modification et le rajout de certaines réalisations pour un montant de 13 685 € HT/16 422 € TTC, soit une augmentation de 23,594 % du marché initial, le nouveau marché est de : 71 687 € HT/86 024,40 € TTC.

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le 18/12/2023
ID : 071-200070530-20231214-2023170-DE


2

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la question n°5a), délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (jusqu'à la question n°5a), déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°2f), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question 5b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (remplaçant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°5b), déléguée de Saisy, M Gilles MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Jacques ROY, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Franck LEQUEU, Olivier BARRÉ, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, MM Eric MARCHAND à Mme Francette GYBELS, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, M Métin ALBAYRAK à Mme Véronique PACAUT, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, Mme Florence GARNIER à M Stéphane FAVRE, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Fabrice VOILLOT à M Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à M Jean-François ALUZE, Mme Dominique COULON à M André LHOSTE, Mme Catherine AMIOT à Mme Françoise DURIAU, M Jean-François NICOLAS à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à M Norbert ESTIENNE, M Yannick BOUTHIERE à M Louis BASDEVANT, M Michel PILARD à M Jean-Claude LHOSTE, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

2023/171

Objet : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Chers collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5217-10-8 ;

Dans le cadre de l'adoption de l'instruction comptable M57, la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan doit se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF).

Le RBF présente l'avantage de :

- décrire les procédures, les définir, les faire connaître avec exactitude et se donner l'objectif de les suivre le plus précisément possible
- créer un référentiel commun et une culture de gestion que les services se sont appropriés
- rappeler les normes
- combler les éventuels « vides juridiques »

Ce document rassemble et harmonise des règles jusque-là implicites ou disséminées dans diverses délibérations et notes internes.

Il s'impose à l'ensemble des directions, et services gestionnaires de crédits, et renforce la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires en vue de garantir la permanence des méthodes et des processus internes.

Il vise également à retracer de façon pédagogique le budget et la comptabilité, afin de les rendre accessibles aux élus et aux agents non spécialistes en la matière, tout en contribuant à développer une culture de gestion partagée.

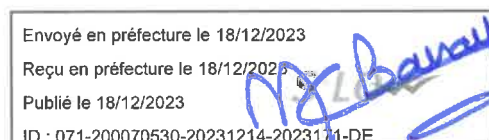
En principe, l'adoption du règlement budgétaire financier intervient **avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée délibérante**. Néanmoins le présent règlement budgétaire et financier pourra évoluer et être complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion.

Le règlement budgétaire et financier est annexé à la présente délibération.

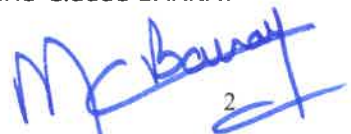
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le règlement budgétaire et financier, annexé à la présente délibération et le rend applicable au 1^{er} janvier 2024 jusqu'à la fin du mandat.

Autorise Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



2

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la question n°5a), délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (jusqu'à la question n°5a), déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinaç, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°2f), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question 5b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (remplaçant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°5b), déléguée de Saisy, M Gilles MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Jacques ROY, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Franck LEQUEU, Olivier BARRÉ, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, MM Eric MARCHAND à Mme Francette GYBELS, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, M Métin ALBAYRAK à Mme Véronique PACAUT, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, Mme Florence GARNIER à M Stéphane FAVRE, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Fabrice VOILLOT à M Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à M Jean-François ALUZE, Mme Dominique COULON à M André LHOSTE, Mme Catherine AMIOT à Mme Françoise DURIAU, M Jean-François NICOLAS à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à M Norbert ESTIENNE, M Yannick BOUTHIERE à M Louis BASDEVANT, M Michel PILARD à M Jean-Claude LHOSTE, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

2023/172

Objet : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Chers collègues,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités ;
Vu l'article 1^{er} du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la Loi NOTRe du 7 août 2015 ;
Vu l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités ;
Vu le décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 ;

Considérant que l'instruction M57 devient le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales au **1^{ER} JANVIER 2024**. Elle reprend sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Etablissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Région). Les budgets SPIC (M4) conservent leur propre nomenclature.

Considérant l'avis favorable du comptable public, en date du 28 août 2023, sur le passage en M57 au 1^{er} janvier 2024 des budgets gérés en M14.

Considérant que ce nouveau référentiel offre aux collectivités des règles assouplies en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion de dépenses imprévues, tout en maintenant les principes de la M14 du vote par nature ou fonction du budget avec une présentation croisée selon le mode de vote qui n'a pas été retenu.

Ainsi :

- En matière de gestion pluriannuelle des crédits : la M57 définit des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE). Elle prévoit que les AP et AE soient votées lors d'une étape budgétaire (budget primitif, budget supplémentaire, décision modificative), que l'assemblée se dote d'un règlement budgétaire et financier fixant notamment les règles des AP et AE et une présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif.
- En matière de fongibilité des crédits : L'assemblée délibérante, peut autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces décisions de virement de crédits sont soumises à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat. Ainsi l'assemblée délibérante acte la prise en compte de cette information par délibération à laquelle l'ensemble des pièces justificatives sont annexées.
- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : la M57 prévoit la possibilité de voter des autorisations de programme et des autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections. Ces mouvements sont pris en compte dans le plafond des 7,5% relatifs à la fongibilité des crédits. Ces chapitres budgétaires non dotés de crédits de paiement ne participent pas à l'équilibre budgétaire.

D'autre part, la M57 introduit un certain nombre de nouveautés concernant notamment le traitement comptable des immobilisations et amortissements avec la mise en place de règle du prorata temporis (une délibération spécifique sur la gestion des amortissements est proposée à ce conseil), les provisions et dépréciations (obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif), la suppression de la notion de charges et produits exceptionnels, le suivi individualisé des subventions d'investissement versées.

Considérant que l'adoption de l'instruction comptable M57 impose à la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan de se doter d'un règlement budgétaire et financier (RBF), une délibération spécifique est donc proposée à ce conseil car ce document devra faire l'objet d'une nouvelle délibération à chaque renouvellement d'assemblée ou selon l'évolution des dispositions législatives et réglementaires.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP N-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte l'instruction M57 au **1^{ER} JANVIER 2024** pour le budget principal de la CCGAM et ses budgets annexes suivants : salles événementielles, salle Jean Genet, IPDR (immeubles productifs de revenus), GEMAPI et ZAE.

CONSERVE les modalités de présentation des budgets antérieurs : vote par nature et par chapitre globalisé avec une présentation fonctionnelle à compter du 1^{er} janvier 2024.

AUTORISE la Présidente à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2024 à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

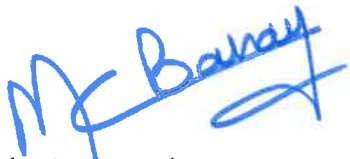
AUTORISE des AP et AE « dépenses imprévues » dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chaque section, réduisant ainsi à 5,5 % l'autorisation des virements de crédits de chapitre à chapitre de chacune des sections.

AUTORISE Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le 18/12/2023
ID : 071-200070530-20231214-2023172-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la question n°5a), délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (jusqu'à la question n°5a), déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°2f), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question 5b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (remplaçant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°5b), déléguée de Saisy, M Gilles MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Jacques ROY, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Franck LEQUEU, Olivier BARRÉ, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, MM Eric MARCHAND à Mme Francette GYBELS, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, M Métin ALBAYRAK à Mme Véronique PACAUT, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, Mme Florence GARNIER à M Stéphane FAVRE, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Fabrice VOILLOT à M Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à M Jean-François ALUZE, Mme Dominique COULON à M André LHOSTE, Mme Catherine AMIOT à Mme Françoise DURIAU, M Jean-François NICOLAS à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à M Norbert ESTIENNE, M Yannick BOUTHIERE à M Louis BASDEVANT, M Michel PILARD à M Jean-Claude LHOSTE, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

2023/173

Objet : Détermination de la méthode et de la durée des amortissements des biens selon la nomenclature M57.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Chers collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.2321-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2321-2, 27° et L.2321-2, 28° ;

Considérant la mise en place du référentiel comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 en lieu et place de la nomenclature M14, la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) doit prendre une délibération spécifique définissant la durée d'amortissement pour chaque nature de biens.

Considérant que la nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au **prorata temporis**, cela entraîne un changement de la méthode comptable appliquée en nomenclature M14. Ainsi à compter du 1^{er} janvier 2024, l'amortissement sera calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation.

Considérant que le passage en M57 rend obligatoire l'adoption d'un règlement budgétaire et financier décrivant les procédures internes de l'EPCI. Ce règlement formalise les principales règles budgétaires et comptables dans un document unique. Ce document de référence définit notamment le mode de calcul des amortissements des biens acquis par la CCGAM.

Considérant qu'en M57 la date d'amortissement commence à la date de mise en service du bien. Dans le règlement budgétaire et financier, il a été décidé par mesure de simplification, de retenir la date du dernier mandat d'acquisition comme date de mise en service pour les achats de biens mobiliers et de retenir la réception du DGD pour toute construction ou rénovation d'un bâtiment.

Ce changement de méthode comptable relatif au prorata temporis s'applique de manière prospective, uniquement sur les nouveaux flux réalisés à compter du 1^{er} janvier 2024, sans retraitement des exercices clôturés. Les plans d'amortissement qui ont été commencés suivant la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à amortissement complet selon les modalités définies à l'origine.

Exception à la règle du prorata temporis :

Dans la logique d'une approche par les enjeux, une entité peut justifier la mise en place d'un aménagement de la règle du prorata temporis pour d'une part, les subventions d'équipement versées, d'autre part pour des nouvelles acquisitions, notamment pour des catégories d'immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire (biens acquis par lot, petit matériel ou outillage, fonds documentaires, biens de faible valeur...).

Dans ce cadre, La méthode dérogatoire qui consiste à amortir « en année pleine » peut être maintenue pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire d'un montant unitaire inférieur au seuil fixé par l'assemblée délibérante, ou dont la consommation est très rapide, de même nature et acquis au cours d'un même exercice. L'amortissement commencera seulement l'année N+1.

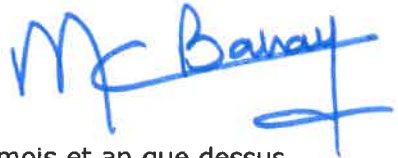
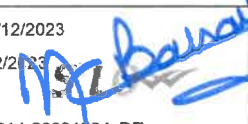
Un tableau récapitulatif par imputation comptable est annexé à cette délibération. Il définit la méthode et la durée d'amortissement pour chaque nature de biens comptabilisés en M57.

Les budgets annexes suivis en nomenclature M4 ne sont pas concernés par cette évolution vers le référentiel M57. La délibération approuvée le 6 avril 2023 est toujours applicable.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **FIXE** les nouvelles durées d'amortissement pour les nouvelles acquisitions à compter du 1^{er} janvier 2024 comme indiqué dans le tableau annexé.
- **APPLIQUE** la méthode de l'amortissement linéaire prorata temporis à compter de la date de mise en service du bien. La date du dernier mandat d'acquisition pour les biens mobiliers et la réception du DGD pour les travaux seront retenues comme date de mise en service.
- **DEROGE** à l'amortissement au prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux pour d'une part, les subventions d'équipement versées, d'autre part, les biens de faible valeur dont le montant unitaire est inférieur à un certain seuil. Ces biens de faibles valeurs seront amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.
- **FIXE** le seuil de faible valeur à 500 euros HT.
- **APPROUVE** la reprise des subventions d'équipements sur une durée d'amortissement identique à la durée de vie de l'immobilisation financée.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le 18/12/2023
ID : 071-200070530-20231214-2023173A-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la question n°5a), délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (jusqu'à la question n°5a), déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinaç, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°2f), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question 5b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (remplaçant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°5b), déléguée de Saisy, M Gilles MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Jacques ROY, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Franck LEQUEU, Olivier BARRÉ, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, MM Eric MARCHAND à Mme Francette GYBELS, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, M Métin ALBAYRAK à Mme Véronique PACAUT, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, Mme Florence GARNIER à M Stéphane FAVRE, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Fabrice VOILLOT à M Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à M Jean-François ALUZE, Mme Dominique COULON à M André LHOSTE, Mme Catherine AMIOT à Mme Françoise DURIAU, M Jean-François NICOLAS à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à M Norbert ESTIENNE, M Yannick BOUTHIERE à M Louis BASDEVANT, M Michel PILARD à M Jean-Claude LHOSTE, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

2023/174

Objet : Décision modificative 2023 n°4.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE,
Vice-président**

Chers Collègues,

Cette décision modificative a pour objet des ajustements sur le budget principal de la CCGAM.

BUDGET PRINCIPAL DE LA CCGAM - DM 4 2023

Section de fonctionnement :

Les principales dépenses concernent :

Dépenses :

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : +10 000 euros pour un complément de crédits concernant les créances éteintes sur le budget annexe IPDR

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : - 10 000 euros.

Section d'investissement :

Les principales dépenses concernent :

Dépenses :

Chapitre 020 – Dépenses imprévues : -148 994 euros.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : +148 994 euros concernant l'ajout des lots bureaux, accessibilité, les suivis SPS et CT et les prescriptions du diagnostic énergétique sur les travaux du Moulin du Vallon.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°4 de l'exercice 2023, pour le budget principal CCGAM.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution de la DM 4 de 2023.

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le 18/12/2023
ID : 071-200070530-20231214-2023174-DE

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la question n°5a), délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (jusqu'à la question n°5a), déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinay, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°2f), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question 5b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (remplaçant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°5b), déléguée de Saisy, M Gilles MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Jacques ROY, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Franck LEQUEU, Olivier BARRÉ, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, MM Eric MARCHAND à Mme Francette GYBELS, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, M Métin ALBAYRAK à Mme Véronique PACAUT, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, Mme Florence GARNIER à M Stéphane FAVRE, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Fabrice VOILLOT à M Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à M Jean-François ALUZE, Mme Dominique COULON à M André LHOSTE, Mme Catherine AMIOT à Mme Françoise DURIAU, M Jean-François NICOLAS à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à M Norbert ESTIENNE, M Yannick BOUTHIERE à M Louis BASDEVANT, M Michel PILARD à M Jean-Claude LHOSTE, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

2023/174.1

Objet : Décision modificative n°2-2023 – Budget annexe IPDR.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE,
Vice-président**

Chers Collègues,

Cette décision modificative a pour objet des ajustements sur le budget annexe des IPDR.

BUDGET ANNEXE : IPDR – DM 2 2023

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : + 10 000 euros pour les créances éteintes.

Recettes :

Chapitre 74 – Subventions d'exploitation : + 10 000 euros.


Il s'agit de la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la CCGAM.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°2-2023, du budget annexe des Immeubles Productifs de Revenus.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette DM2-2023.




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la question n°5a), délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (jusqu'à la question n°5a), déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°2f), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question 5b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (remplaçant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Nizier, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°5b), déléguée de Saisy, M Gilles MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Jacques ROY, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Franck LEQUEU, Olivier BARRÉ, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, MM Eric MARCHAND à Mme Francette GYBELS, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, M Métin ALBAYRAK à Mme Véronique PACAUT, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, Mme Florence GARNIER à M Stéphane FAVRE, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Fabrice VOILLOT à M Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à M Jean-François ALUZE, Mme Dominique COULON à M André LHOSTE, Mme Catherine AMIOT à Mme Françoise DURIAU, M Jean-François NICOLAS à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à M Norbert ESTIENNE, M Yannick BOUTHIERE à M Louis BASDEVANT, M Michel PILARD à M Jean-Claude LHOSTE, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

2023/174.2

Objet : Décision modificative n°2-2023, pour le budget annexe de la salle Jean Genet.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE,
Vice-président**

Chers Collègues,

Cette décision modificative a pour objet des ajustements sur le budget annexe de la salle Jean Genet.

BUDGET ANNEXE : SALLE JEAN GENET – DM2 - 2023

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 67 – Autres charges de gestion courante : + 638 euros en prévision des écritures de régularisation de fin d'année.

Recettes :

Chapitre 74 – Dotations et participations : + 638 euros.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°2-2023 pour le budget annexe de la salle Jean Genet,

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette DM2.

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le 18/12/2023
ID : 071-200070530-20231214-20231742-DE

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la question n°5a), délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (jusqu'à la question n°5a), déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°2f), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question 5b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (remplaçant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°5b), déléguée de Saisy, M Gilles MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Jacques ROY, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Franck LEQUEU, Olivier BARRÉ, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, MM Eric MARCHAND à Mme Francette GYBELS, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, M Métin ALBAYRAK à Mme Véronique PACAUT, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, Mme Florence GARNIER à M Stéphane FAVRE, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Fabrice VOILLOT à M Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à M Jean-François ALUZE, Mme Dominique COULON à M André LHOSTE, Mme Catherine AMIOT à Mme Françoise DURIAU, M Jean-François NICOLAS à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à M Norbert ESTIENNE, M Yannick BOUTHIERE à M Louis BASDEVANT, M Michel PILARD à M Jean-Claude LHOSTE, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

2023/174.3

Objet : Décision modificative n°2-2023, pour le budget annexe des salles évènementielles.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE,
Vice-président**

Chers Collègues,

Cette décision modificative n°2-20232, a pour objet des ajustements sur le budget annexe des salles évènementiel – l'Eduen.

BUDGET ANNEXE : SALLES EVENEMENTIELLES – DM 2 2023

Section de fonctionnement :

Le principal ajustement concerne les :

Dépenses :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : - 128 euros correspondant à un virement de crédits au Chapitre 65

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : +128 euros pour un complément de crédits pour les factures SACEM et SPRE.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°2-2023, du budget annexe des salles évènementielles

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette DM2.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023	
Reçu en préfecture le 18/12/2023	
Publié le 18/12/2023	
ID : 071-200070530-20231214-20231743-DE	



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la question n°5a), délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (jusqu'à la question n°5a), déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°2f), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question 5b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (remplaçant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°5b), déléguée de Saisy, M Gilles MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Jacques ROY, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Franck LEQUEU, Olivier BARRÉ, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, MM Eric MARCHAND à Mme Francette GYBELS, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, M Métin ALBAYRAK à Mme Véronique PACAUT, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, Mme Florence GARNIER à M Stéphane FAVRE, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Fabrice VOILLOT à M Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à M Jean-François ALUZE, Mme Dominique COULON à M André LHOSTE, Mme Catherine AMIOT à Mme Françoise DURIAU, M Jean-François NICOLAS à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à M Norbert ESTIENNE, M Yannick BOUTHIERE à M Louis BASDEVANT, M Michel PILARD à M Jean-Claude LHOSTE, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

2023/175

Objet : Approbation des attributions de compensation (AC) 2023.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY
Présidente**

Chers collègues,

Vu le rapport final élaboré par la CLECT le 8 juin 2023



Vu la délibération n° 123 du 19 septembre 2023 prenant acte du rapport final de la CLECT,

Vu l'approbation du rapport de la CLECT à la majorité qualifiée

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** les montants des AC (Attributions de Compensation) 2023 pour chaque commune,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le 18/12/2023
ID : 071-200070530-20231214-2023175-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la question n°5a), délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (jusqu'à la question n°5a), déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°2f), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question 5b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (remplaçant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°5b), déléguée de Saisy, M Gilles MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Jacques ROY, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Franck LEQUEU, Olivier BARRÉ, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, MM Eric MARCHAND à Mme Francette GYBELS, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, M Métin ALBAYRAK à Mme Véronique PACAUT, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, Mme Florence GARNIER à M Stéphane FAVRE, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Fabrice VOILLOT à M Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à M Jean-François ALUZE, Mme Dominique COULON à M André LHOSTE, Mme Catherine AMIOT à Mme Françoise DURIAU, M Jean-François NICOLAS à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à M Norbert ESTIENNE, M Yannick BOUTHIERE à M Louis BASDEVANT, M Michel PILARD à M Jean-Claude LHOSTE, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

2023/176

Objet : Autorisation d'engager des investissements jusqu'au vote du budget 2024.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE,
Vice-président**

Chers Collègues,

Le budget primitif 2024 de la CCGAM ne sera soumis au vote du conseil communautaire qu'au 15 avril 2024 au plus tard.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique :

- l'exécutif de la collectivité territoriale peut de sa propre initiative, mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente
- l'exécutif de la collectivité territoriale peut également, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Aussi, afin que notre communauté de communes poursuive ses missions, je vous demanderai, chers collègues, de bien vouloir autoriser la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements pour le budget principal et les budgets annexes suivants : salles évènementielles, assainissement, abattoir, immeubles productifs de revenus, aérodrome, Salle Jean Genet, ZAE et Gémapi.

Cette autorisation accordée pour la mise en œuvre du programme d'investissement et qui sera applicable **à compter du 1^{er} janvier 2024** se définit de la façon suivante :

Considérant les crédits ouverts en dépenses d'équipement du budget principal de la CCGAM en 2023 à un volume global de 5 470 432 €, l'autorisation plafonnée à 1 367 608 € peut se décomposer de la façon suivante :

- Chapitre 20 à hauteur de : 256 230 €

Compte M14	Compte M57	Description	Montants
202	202	Frais de réalisation documents urbanisme	128 580 €
2031	2031	Frais d'études	117 930 €
2051	2051	Concessions et droits similaires	9 720 €

- Chapitre 204 à hauteur de : 158 500 €

Compte M14	Compte M57	Description	Montants
2041412	2041412	Subventions d'équipement versées : communes membres du GFP : Bâtiments et installations	102 250 €
2041641	20415341	Subventions d'équipement versées : à caractère industriel et commercial : biens mobiliers, matériel et études	28 750 €
20422	20422	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé : bâtiments et installations	27 500 €

Séance du conseil communautaire du 14 Décembre 2023 : délibération n°2023/176

- Chapitre 21 à hauteur de : 747 254 €

Compte M14	Compte M57	Description	Montants
2128	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	48 360 €
21311	21311	Constructions : bâtiments administratifs	54 000 €
2135	21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	14 808 €
21511	21511	Réseaux voiries, routes	161330 €
2152	2152	Installations de voirie	5 100 €
21538	21538	Autres réseaux	1 023 €
2158	2158	Autres installations, matériel, outillages techniques	1 815 €
21735	21735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	278 007 €
21745	21745	Constructions sur sol d'autrui : installations générales, agencements, aménagements	8 625 €
217538	217538	Autres réseaux	3 238 €
2181	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	3 277 €
2182	21828	Autres matériels de transport	80 075 €
2183	21831	Matériel informatique scolaire	28 750 €
2183	21838	Autres matériel informatique	28 506 €
2184	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	5 450 €
2184	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 193 €
2188	2188	Autres immobilisations	69 027 €

- Chapitre 23 à hauteur de : 168 375 €

Compte M14	Compte M57	Description	Montants
2312	2312	Immobilisations corporelles en cours : agencements et aménagements de terrains	166 750 €
2313	2313	Immobilisations corporelles en cours : constructions	1 625 €

Considérant les crédits ouverts en dépenses d'équipement du budget annexe de Salles événementielles de la CCGAM en 2023 à un volume global de 34 300 €, l'autorisation plafonnée à 8 575 € peut se décomposer de la façon suivante :

- Chapitre 21 à hauteur de : 8 575 €

Compte M14	Compte M57	Description	Montants
21538	21538	Autres réseaux	1 200 €
2188	2188	Autres immobilisations	7 375 €

Considérant les crédits ouverts en dépenses d'équipement du budget annexe de l'Assainissement de la CCGAM en 2023 à un volume global de 39 557 €, l'autorisation plafonnée à 9 889 € peut se décomposer de la façon suivante :

- Chapitre 21 à hauteur de : 9 889 €

Compte M14	Compte M57	Description	Montants
2188	2188	Autres immobilisations	9 889 €

Considérant les crédits ouverts en dépenses d'équipement du budget annexe de l'Abattoir de la CCGAM en 2023 à un volume global de 223 200 €, l'autorisation plafonnée à 55 800 € peut se décomposer de la façon suivante :

- Chapitre 20 à hauteur de : 13 750 €

Compte M14	Compte M57	Description	Montants
2031	2031	Frais d'études	13 750 €

- Chapitre 21 à hauteur de : 42 050 €

Compte M14	Compte M57	Description	Montants
21745	21745	Constructions sur sol d'autrui : installations générales, agencements, aménagements	42 050 €

Considérant les crédits ouverts en dépenses d'équipement du budget annexe des Immeubles Productifs De Revenus de la CCGAM en 2023 à un volume global de 56 065 €, l'autorisation plafonnée à 14 016 € peut se décomposer de la façon suivante :

- Chapitre 20 à hauteur de : 625 €

Compte M14	Compte M57	Description	Montants
2031	2031	Frais d'études	625 €

- Chapitre 21 à hauteur de : 13 391 €

Compte M14	Compte M57	Description	Montants
2145	2145	Constructions sur sol d'autrui : installations générales, agencements, aménagements	1 000 €
2158	2158	Autres installations, matériel, outillages techniques	275 €
21742	21742	Constructions sur sol d'autrui : immeubles de rapport	1 250 €
21745	21745	Constructions sur sol d'autrui : installations générales, agencements, aménagements	6 500 €
217538	217538	Autres réseaux	366 €
2183	21838	Autres matériel informatique	3 750 €
2188	2188	Autres immobilisations	250 €

Considérant les crédits ouverts en dépenses d'équipement du budget annexe de l'Aérodrome de la CCGAM en 2023 à un volume global de 45 581 €, l'autorisation plafonnée à 11 395 € peut se décomposer de la façon suivante :

- Chapitre 21 à hauteur de : 11 395 €

Compte M14	Compte M57	Description	Montants
2135	21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	11 395 €

Considérant les crédits ouverts en dépenses d'équipement du budget annexe de la Salle Jean Genet de la CCGAM en 2023 à un volume global de 36 642 €, l'autorisation plafonnée à 9 160 € peut se décomposer de la façon suivante :

- Chapitre 21 à hauteur de : 9 160 €

Compte M14	Compte M57	Description	Montants
2138	2138	Autres constructions	3 314 €
21538	21538	Autres réseaux	4 596 €
2181	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	100 €
2188	2188	Autres immobilisations	1 150 €

Considérant les crédits ouverts en dépenses d'équipement du budget annexe de ZAE de la CCGAM en 2023 à un volume global de 801 339 €, l'autorisation plafonnée à 200 334 € peut se décomposer de la façon suivante :

- Opération d'équipement 2017000005 à hauteur de : 6 425 €

Compte M14	Compte M57	Description	Montants
2031	2031	Frais d'études	6 050 €
2128	2128	Agencements et aménagements de terrains : autres agencements et aménagements	375 €

- Opération d'équipement 2017000002 à hauteur de : 92 362 €

Compte M14	Compte M57	Description	Montants
2031	2031	Frais d'études	2 750 €
2041582	2041582	Subventions d'équipement versées : autres groupements et collectivités à statut particulier : bâtiments et installations	2 700 €
2128	2128	Agencements et aménagements de terrains : autres agencements et aménagements	2 375 €
21534	21534	Réseaux d'électrification	14 337 €
2181	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	1 250 €
2312	2312	Immobilisations corporelles en cours : agencements et aménagements de terrains	68 950 €

Séance du conseil communautaire du 14 Décembre 2023 : délibération n°2023/176

- Opération d'équipement 2017000003 à hauteur de : 20 000 €

Compte M14	Compte M57	Description	Montants
2031	2031	Frais d'études	1 250 €
2111	2111	Terrains nus	18 750 €

- Opération d'équipement 2017000004 à hauteur de : 14 980 €

Compte M14	Compte M57	Description	Montants
2031	2031	Frais d'études	11 250 €
21534	21534	Réseaux d'électrification	2 917 €
2181	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	813 €

- Opération d'équipement 2017000006 à hauteur de : - 8 933 €

Compte M14	Compte M57	Description	Montants
2181	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	1 250 €
2312	2312	Immobilisations corporelles en cours : agencements et aménagements de terrains	- 10 183 €

- Opération d'équipement 2017000007 à hauteur de : 7 250 €

Compte M14	Compte M57	Description	Montants
21534	21534	Réseaux d'électrification	7 250 €

- Opération d'équipement 2017000008 à hauteur de : 68 250 €

Compte M14	Compte M57	Description	Montants
2031	2031	Frais d'études	6 250 €
2151	2151	Réseaux de voirie	61 250 €
2181	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	750 €

Considérant les crédits ouverts en dépenses d'équipement du budget annexe de Gemapi de la CCGAM en 2023 à un volume global de 587 563 €, l'autorisation plafonnée à 146 890 € peut se décomposer de la façon suivante :

- Chapitre 20 à hauteur de : 250 €

Compte M14	Compte M57	Description	Montants
2031	2031	Frais d'études	250 €

- Chapitre 23 à hauteur de : 146 640 €

Compte M14	Compte M57	Description	Montants
2313	2313	Immobilisations corporelles en cours : constructions	146 640 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE l'engagement des investissements à compter du 1^{er} janvier 2024 et ce, jusqu'au vote du budget primitif 2024,

AUTORISE Madame la Présidente ou par l'un des Vice-Présidents ayant délégation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour le budget principal et les budgets annexes de la CCGAM dans les conditions suivantes :

Budget Principal :

Chapitre 20	256 220 €
Chapitre 204	158 500 €
Chapitre 21	747 254 €
Chapitre 23	168 375 €
Total	1 330 359 €

Budget Annexe Salles Evènementielles :

Chapitre 21	8 575 €
Total	8 575 €

Budget Annexe Assainissement :

Chapitre 21	9 889 €
Total	9 889 €

Budget Annexe Abattoir :

Chapitre 20	13 750 €
Chapitre 21	42 050 €
Total	55 800 €

Budget Annexe Immeubles Productifs De Revenus :

Chapitre 20	625 €
Chapitre 21	13 391 €
Total	14 016 €

Budget Annexe Aéroport :

Chapitre 21	11 395 €
Total	11 395 €

Budget Annexe Salle Jean Genet :

Chapitre 21	9 160 €
Total	9 160 €

Séance du conseil communautaire du 14 Décembre 2023 : délibération n°2023/176

Budget Annexe ZAE :

Opération d'équipement 2017000005	6 425 €
Opération d'équipement 2017000002	92 362 €
Opération d'équipement 2017000003	20 000 €
Opération d'équipement 2017000004	14 980 €
Opération d'équipement 2017000006	- 8 933 €
Opération d'équipement 2017000007	7 250 €
Opération d'équipement 2017000008	68 250 €
Total	200 334 €

Budget Annexe GEMAPI :

Chapitre 20	250 €
Chapitre 23	146 640 €
Total	146 890 €



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le 18/12/2023
ID : 071-200070530-20231214-2023176-DE



SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la question n°5a), délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELLIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (jusqu'à la question n°5a), déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°2f), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question 5b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (remplaçant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°5b), déléguée de Saisy, M Gilles MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Jacques ROY, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Franck LEQUEU, Olivier BARRÉ, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, MM Eric MARCHAND à Mme Francette GYBELS, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, M Métin ALBAYRAK à Mme Véronique PACAUT, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, Mme Florence GARNIER à M Stéphane FAVRE, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Fabrice VOILLOT à M Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à M Jean-François ALUZE, Mme Dominique COULON à M André LHOSTE, Mme Catherine AMIOT à Mme Françoise DURIAU, M Jean-François NICOLAS à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à M Norbert ESTIENNE, M Yannick BOUTHIERE à M Louis BASDEVANT, M Michel PILARD à M Jean-Claude LHOSTE, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

2023/177

Objet : Autorisation de versement d'acomptes sur les subventions 2024 pour le CIAS du Grand Autunois Morvan.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Chers Collègues,


Dans l'attente du vote du budget primitif 2023, il vous est proposé de verser un acompte au CIAS à hauteur de **350 000€** au premier trimestre 2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le versement d'un acompte de 350 000 € au CIAS du Grand Autunois-Morvan au 1^{er} trimestre 2024,

AUTORISE Madame la Présidente ou les vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

The image shows a blue ink signature that reads 'M. Barnay'. Below the signature, there is a block of text: 'Fait les jour, mois et an que dessus.', 'Pour extrait conforme', 'La Présidente,', and 'Marie-Claude BARNAY'.

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la question n°5a), délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (jusqu'à la question n°5a), déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°2f), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question 5b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (remplaçant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°5b), déléguée de Saisy, M Gilles MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Thierry BABOILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Jacques ROY, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Franck LEQUEU, Olivier BARRÉ, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, MM Eric MARCHAND à Mme Francette GYBELS, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, M Métin ALBAYRAK à Mme Véronique PACAUT, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, Mme Florence GARNIER à M Stéphane FAVRE, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Fabrice VOILLOT à M Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à M Jean-François ALUZE, Mme Dominique COULON à M André LHOSTE, Mme Catherine AMIOT à Mme Françoise DURIAU, M Jean-François NICOLAS à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à M Norbert ESTIENNE, M Yannick BOUTHIERE à M Louis BASDEVANT, M Michel PILARD à M Jean-Claude LHOSTE, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

2023/178

Objet : Bibliothèque multimédia : actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP-CP).

**Rapport de Madame Anne-Marie DUCREUX
Vice-Présidente**

Chers Collègues,

Une AP-CP a été ouverte pour les travaux et l'aménagement de la bibliothèque multimédia. Dans un souci de lisibilité budgétaire, il est proposé d'inclure à ce programme la mise à niveau des bâtiments et équipements du réseau des bibliothèques rurales. De même il est proposé d'actualiser cette AP-CP en regroupant l'aménagement complet de la bibliothèque multimédia : numérique, mobilier, collections nouvelles et signalétique.

A l'origine, le montant total de l'opération était estimé à 5.829.616 € HT, soit 6.979.912 € TTC et son achèvement était prévu pour 2020. Suite à la crise sanitaire son achèvement avait été repoussé en 2023. Suite à la crise économique et l'inflation, les crédits alloués en 2023 ont été revus à la baisse pour les équipements des bibliothèques rurales pour ne retenir que les investissements subventionnés. Ainsi le montant total de l'opération pourrait être seulement de 6.795.649 € TTC. Au vu du temps nécessaire estimé pour finaliser la dernière phase, notamment la réalisation d'un catalogue commun aux principales bibliothèques, il semble prudent de repousser d'un an la fin d'exécution du projet.

Les crédits de paiement s'étaleront donc sur la durée globale, de 2015 à 2024, et correspondent à la réalisation annuelle d'études, de travaux, d'aménagement, d'informatisation et d'assurances dommage ouvrage.

Le phasage de l'autorisation de programme présenté ici tient compte des réalisations sur de 2015 à 2022 et des prévisions pour 2023 et 2024 :

	2015 à 2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Maîtrise d'oeuvre	611.791,83						
Travaux bâtiment dont fonds anciens	4.913.919,76						
Conduite d'opération	30.433,20						
Assurance dommage	36.268,68						
Préservation du fonds anciens (déménagement et sécurité)	116.190,40						
Déménagement	52.200,00						
1% artistique	35.294,33	23.095,14					
Aléas							
Mobilier	327.644,40	34.580,76		2.682,50	23.716,13	818,40	
Informatique	264.725,72	4.715,46	39.463,06	18.165,84	1.020,42	4.772,79	30.040,22
Signalétique	72.772,81	1.980,00					
Mises à niveau bibliothèques rurales	35.014,78	12.041,58	8.553,91	18.522,00	11.572,68		
Collections nouvelles	49.283,47					14.368,59	
Dépenses TTC	6.545.539,38	76.412,94	48.016,97	39.370,34	36.309,23	19.959,78	30.040,22

Les crédits de paiement 2024 seront donc de 30.040,22 euros.

Considérant que toute modification du suivi en AP/CP doit être validée par l'assemblée délibérante,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'actualisation de l'autorisation de programme pour les travaux de construction de la bibliothèque multimédia, l'aménagement complet de cet équipement et la mise à niveau des bâtiments et équipements des lieux de lecture publique d'un montant de 6.795.649 € TTC.

ADOpte le phasage en crédits de paiement suivant :

2015	325.860,02 €
2016	2.735.328,54 €
2017	2.663.162,52 €
2018	821.188,30 €
2019	76.412,94 €
2020	48.016,97 €
2021	39.370,34 €
2022	36.309,23 €
2023	19.959,78 €
2024	30.040,22 €

PRECISE que les reports de crédits de paiement se réaliseront sur les CP de l'année N+1 automatiquement la dernière année.

PRECISE que les dépenses de l'AP de 6.795.649 € TTC seront équilibrées en recettes comme suit :

Pour les travaux et aménagements :


Subventions GAM et Ville d'Autun	2.696.876 €
FCTVA GAM et Ville d'Autun	1.064.253 €
Coût net Ville d'Autun	1.218.732 €
Autofinancement GAM	1.527.612 €
Reliquat des aléas (non utilisés)	58.439 €

Pour les acquisitions de collections nouvelles et la mise à niveau des bibliothèques du réseau :

Subventions GAM	192.117 €
FCTVA GAM	47.272 €
Autofinancement GAM	48.787 €

AUTORISE Madame la Présidente ou les vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le 18/12/2023
ID : 071-200070530-20231214-2023118-DE


Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la question n°5a), délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (jusqu'à la question n°5a), déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°2f), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question 5b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (remplaçant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°5b), déléguée de Saisy, M Gilles MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Jacques ROY, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Franck LEQUEU, Olivier BARRÉ, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, MM Eric MARCHAND à Mme Francette GYBELS, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, M Métin ALBAYRAK à Mme Véronique PACAUT, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, Mme Florence GARNIER à M Stéphane FAVRE, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Fabrice VOILLOT à M Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à M Jean-François ALUZE, Mme Dominique COULON à M André LHOSTE, Mme Catherine AMIOT à Mme Françoise DURIAU, M Jean-François NICOLAS à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à M Norbert ESTIENNE, M Yannick BOUTHIERE à M Louis BASDEVANT, M Michel PILARD à M Jean-Claude LHOSTE, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

2023/179

Objet : Prorogation du pacte de confiance et de solidarité et fiscal.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY
Présidente**

Chers collègues,

Le pacte de confiance et de solidarité financier et fiscal voté en 2021 pour 3 ans arrive à échéance cette fin d'année.

Comme il a été évoqué, un nouveau pacte sera établi à compter du 1^{er} janvier 2025.



Le pacte actuel est donc prorogé dans les mêmes termes jusqu'au 31 décembre 2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE la prorogation du pacte de confiance et de solidarité financier et fiscal 2021-2023 jusqu'au 31 décembre 2024,

AUTORISE Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le 18/12/2023
ID : 071-200070530-20231214-2023179-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la question n°5a), délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (jusqu'à la question n°5a), déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°2f), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question 5b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (remplaçant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°5b), déléguée de Saisy, M Gilles MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Jacques ROY, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Franck LEQUEU, Olivier BARRÉ, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, MM Eric MARCHAND à Mme Francette GYBELS, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, M Métin ALBAYRAK à Mme Véronique PACAUT, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, Mme Florence GARNIER à M Stéphane FAVRE, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Fabrice VOILLOT à M Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à M Jean-François ALUZE, Mme Dominique COULON à M André LHOSTE, Mme Catherine AMIOT à Mme Françoise DURIAU, M Jean-François NICOLAS à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à M Norbert ESTIENNE, M Yannick BOUTHIERE à M Louis BASDEVANT, M Michel PILARD à M Jean-Claude LHOSTE, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

2023/180

Objet : Délégation de Service Public par affermage pour l'exploitation de l'abattoir communautaire du Grand Autunois Morvan.

**Rapport de Monsieur Fabrice VOILLOT
Vice-Président**

Chers Collègues,

L'exploitation de l'abattoir d'Autun a été confiée par contrat d'affermage à la SICA des abattoirs d'AUTUN à compter du 1er janvier 2014 et jusqu'au 31 décembre 2023.

Par délibération du 13 décembre 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté du Grand Autunois Morvan a décidé du principe de la délégation du service public pour l'exploitation de l'abattoir intercommunal.

La procédure de recrutement du futur délégataire pour l'exploitation de l'abattoir intercommunal, suivant la loi SAPIN, a débuté par l'envoi le 8 février 2023, d'un avis de publicité aux organismes de publication suivants :

- Date d'envoi de l'avis à la publication : 8 février 2023
- Date limite de réception des candidatures : 14 mars 2023 à 11h.
- Date limite de réception des offres : vendredi 2 juin 2023, 14h.
- Organes et dates de parution de l'envoi :
 - BOAMP : annonce n°23-14037 du 10 février 2023
 - JOUE : annonce n°90362-2023 du 13 février 2023,
 - Ternum BFC, 10 février 2023

A l'issue de la phase de consultation, une seule candidature a été remise, celle de la SICA de l'abattoir communautaire du Grand Autunois Morvan.

Après analyse du dossier de candidature de la SICA de l'Abattoir communautaire d'Autun, unique candidat, la Commission réunie le 23 mars 2023 a déclaré l'unique candidature recevable et présentant des capacités suffisantes au regard des renseignements demandés à l'article L. 1411-1 du Code général des Collectivités et dans le règlement de consultation.

Un dossier de consultation a été adressé au candidat pour une remise des offres le vendredi 2 juin 2023, 12h.

La Commission de DSP s'est réunie le 3 juillet 2023. Elle a émis un avis favorable à l'engagement de négociations avec le candidat, cet avis étant assorti de réserve sur l'offre remise par le candidat.

La Communauté de Communes a tenu quatre séances de négociation avec le candidat :

- Le 7 juillet 2023,
- Le 31 août 2023,
- Le 19 octobre 2023,
- Le 9 novembre 2023.

Une séance de mise au point du contrat a eu lieu le 28 novembre 2023. Le rapport joint à la présente délibération rend compte en détail des discussions avec le candidat.

En synthèse, le contrat est conclu sur une durée de cinq ans, avec reconduction possible pour deux fois une année. Le contrat repose sur une progression du tonnage de 2800 tonnes à 3200 à l'échéance 2030. Pour assurer cette progression, il est à prévoir une extension des chambres froides pour un montant estimé de 475 000 €.

Les redevances d'usage et redevance d'occupation du domaine public à payer par le délégataire évoluent à compter de la mise à disposition au délégataire des chambres froides étendues. Le programme total de travaux (extension des chambres froides compris) est estimé à 1,573 millions d'euros sur la durée totale du contrat, soit 7 ans.

Sur la base des critères hiérarchisés dans l'avis de publicité et le règlement de consultation, et au vu de l'analyse des offres réalisée selon ces critères, je suis en mesure aujourd'hui de vous proposer de retenir la SICA de l'Abattoir Communautaire du Grand Autunois Morvan sur la base du contrat négocié qui vous est transmis et pour les motifs exposés dans le rapport de Madame la Présidente transmis aux membres du Conseil Communautaire.

- Considérant le délai de deux mois, prévu à l'article L.1411-7 du Code Général des collectivités territoriales ;
- Vu les dispositions des articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.3000-1 et suivants du Code de la commande publique,
- Vu les articles R.3111-1 et suivants du Code de la commande publique,
- Vu le rapport de Madame la Présidente, établi conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, présentant les motifs du choix de la SICA de l'Abattoir Communautaire Grand Autunois Morvan et l'économie générale du contrat, annexé à la présente délibération ;
- Vu le projet de contrat de délégation de service public annexé à la présente délibération.

*Madame Françoise ANDRE, Messieurs Bruno MARECHAL et François DE GUELIS
ne prenant part ni au débat, ni au vote,*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DONNE ACTE à Madame la Présidente du rapport présenté préalablement à la délibération.

RETIENT l'offre de la SICA de l'Abattoir Communautaire du Grand Autunois Morvan qui constitue une société d'exploitation dédiée pour l'exécution du contrat comme délégataire du service public pour l'exploitation de l'abattoir communautaire du Grand Autunois.

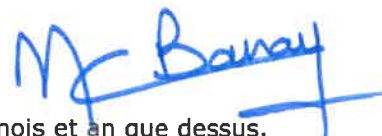
APPROUVE le projet de contrat de délégation de service public correspondant.

AUTORISE Madame la Présidente à signer le contrat de délégation de service public, et à accomplir toutes formalités, diligences et actes nécessaires à leur exécution.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le 18/12/2023
ID : 071-200070530-20231214-2023181-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la question n°5a), délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (jusqu'à la question n°5a), déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°2f), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question 5b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (remplaçant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°5b), déléguée de Saisy, M Gilles MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Jacques ROY, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Franck LEQUEU, Olivier BARRÉ, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, MM Eric MARCHAND à Mme Francette GYBELS, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, M Métin ALBAYRAK à Mme Véronique PACAUT, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, Mme Florence GARNIER à M Stéphane FAVRE, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Fabrice VOILLOT à M Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à M Jean-François ALUZE, Mme Dominique COULON à M André LHOSTE, Mme Catherine AMIOT à Mme Françoise DURIAU, M Jean-François NICOLAS à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à M Norbert ESTIENNE, M Yannick BOUTHIERE à M Louis BASDEVANT, M Michel PILARD à M Jean-Claude LHOSTE, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

2023/181

Objet : Signature d'un CLEA/CTL 2023-2025 entre le ministère de la Culture, Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, la Ville d'Autun, la CCGAM et l'association Autun Destination Culture.

**Rapport de Madame Anne-Marie DUCREUX,
Vice-Présidente**

Chers collègues,

La Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et la ville d'Autun ont initié en 2015 une réflexion portant sur le développement de l'éducation artistique et culturelle et de la lecture publique sur l'ensemble de leur territoire afin d'encourager tout habitant à bénéficier de l'offre culturelle et patrimoniale existantes.

Après un premier CLEA-CTL fonctionnant de 2017 à 2020, puis un deuxième de 2021 à 2023 et dont le bilan très positif a été reconnu et approuvé par tous les partenaires, les collectivités s'inscrivent dans un nouveau projet de développement culturel lié à la diversité socioculturelle de leur territoire en signant un troisième contrat.

Le Contrat Territoire Lecture (CTL) n'est pas renouvelé.

Le contrat local d'éducation artistique (CLEA) permet de coordonner les interventions des partenaires signataires au service de la mise en œuvre d'une politique d'éducation artistique et culturelle au bénéfice des publics et plus particulièrement des enfants et jeunes, avec l'objectif de favoriser, par l'émergence de projets de qualité, l'accès à une culture vivante, variée, nourrie de tous les domaines artistiques allant du spectacle vivant au patrimoine.

Le présent contrat a pour objet de préciser les engagements et les contributions de chacune des parties dans leurs champs d'intervention respectifs et dans le cadre du dispositif du Contrat local d'éducation artistique et culturelle, ainsi que les modalités de collaboration et d'échange au cours des trois années du partenariat.

Le projet présenté s'adresse à toutes les tranches d'âge de la population du territoire ; l'objet recherché est la poursuite et l'amplification du programme d'actions jusqu'alors engagé et le développement de nouvelles opérations, notamment en faveur de quartiers prioritaires, des publics empêchés ou isolés.

En outre le contrat CLEA 2023-2025 doit permettre à terme le développement d'actions aux entrées multiculturelles transverses par un travail en réseau entre tous les acteurs du territoire, selon les axes suivants :

- L'Émancipation des publics
Ou comment favoriser l'accès de tous à la culture et aux arts
 - Rencontre avec les œuvres, les artistes / métiers du patrimoine
 - Pratique artistique / savoir-faire & savoir-être
 - Production/restitution
- « La Culture près de chez vous »
Ou comment la culture peut être un levier de cohésion et d'attractivité du territoire
 - Développer le vivre ensemble et la citoyenneté
 - Accompagnement à la découverte et à l'utilisation des ressources numériques
 - Structuration d'un travail en réseau entre les acteurs du territoire avec pour objectif la création de projets communs.

Les actions du CLEA 2023-2025 doivent favoriser l'ouverture sur le monde culturel et renforcer ainsi la volonté d'offrir toujours plus de projets axés sur la rencontre et le vivre ensemble. Elles doivent s'inscrire sur le territoire via un projet artistique aux dimensions sociales, intergénérationnelles et éducatives en s'appuyant sur les acteurs de ce territoire (partenariat et réseau).


Le CLEA se définit pour la CCGAM via le réseau culturel du Grand Autunois-Morvan, le BAM (Bouger en Autunois Morvan) à l'échelle des 55 communes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE le nouveau Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle 2023-2025,

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer ce contrat et tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le 18/12/2023
ID : 071-200070530-20231214-2023181-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la question n°5a), délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (jusqu'à la question n°5a), déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°2f), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question 5b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (remplaçant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°5b), déléguée de Saisy, M Gilles MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Jacques ROY, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Franck LEQUEU, Olivier BARRÉ, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, MM Eric MARCHAND à Mme Francette GYBELS, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, M Métin ALBAYRAK à Mme Véronique PACAUT, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, Mme Florence GARNIER à M Stéphane FAVRE, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Fabrice VOILLOT à M Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à M Jean-François ALUZE, Mme Dominique COULON à M André LHOSTE, Mme Catherine AMIOT à Mme Françoise DURIAU, M Jean-François NICOLAS à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à M Norbert ESTIENNE, M Yannick BOUTHIERE à M Louis BASDEVANT, M Michel PILARD à M Jean-Claude LHOSTE, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

2023/182

Objet : Election d'un représentant de la CCGAM au conseil syndical du SMBVAS.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers Collègues,

Considérant que M. Daniel MOREL n'est plus conseiller municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Beuvray,

Considérant que M. Daniel MOREL avait été désigné en tant que délégué suppléant de la CCGAM au SMBVAS, il est nécessaire de le remplacer,

Les statuts du SMBVAS (syndicat mixte des bassins versant de l'Arroux et de la Somme) modifiés précisent la répartition suivante des délégués entre les différents membres :

Membres du syndicat	Délégués titulaires	Délégués suppléants
CC Grand Autunois-Morvan	19	19
CC Pays Arnay Liernais	6	6
CC Entre Arroux Loire et Somme	11	11
CC le Grand Charolais	2	2
CU Le Creusot Montceau	5	5
TOTAL	43	43

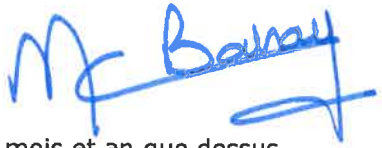
Liste des délégués actuelle désignés par le conseil communautaire de la CCGAM au SMBVAS :

Délégués titulaires	Commune	Délégués suppléants	Commune
Christian SEEBOLDT	Anost	Metin ALBAYRAK	Autun
Françoise ANDRE	Autun	Véronique PACAUT	Autun
Frédéric BROCHOT	Autun	Alain DICHANT	Autun
Gilbert DARROUX	Autun	Michel LOUIS	Broye
Jean-Louis CORMIER	Autun	Michel RONDEAU	Charbonnat
Vincent CHAUVET	Autun	André LHOSTE	Curgy
Michel VILLIER	Broye	Christophe RIZARD	La Boulaye
Fabrice VOILLOT	Charbonnat	Eric MERLIN	Epinac
Franck GUYARD	Dracy Saint Loup	Marcel VIALLETON	Etang sur Arroux
Alain LANCIAU	Epinac	J.Jacques QUILLARD	Etang sur Arroux
Gérard CONTENT	Etang sur Arroux	Roger BROCHOT	Laizy
Sylvain PATRU	Etang sur Arroux	J.Pierre FERRET	La Tagnière
Michel MENAGER	Laizy	Pascal LEGRIS	Monthelon
Marie-Claude BARNAY	La Grande Verrière	Julien SIMON	St Didier sur Arroux
Xavier DUVIGNAUD	St Eugène	Daniel MOREL	St Léger ss Beuvray
Gilles BERRET	St Nizier/Arroux	Christian DEMIZIEUX	Saint Prix
Georges GLOVER-BONDEAU	St Prix	J-Louis PORCHERET	Tintry
Gilles PILLOT	Saint-Forgeot	Pierre LABONDE	Brion
Jean-Yves JEANNIN	Thil/Arroux	Gérard BERGERET	Cordesse

Monsieur Ludovic CHARLES, conseiller municipal de la commune de Mesvres, est candidat au remplacement de M. Daniel MOREL au comité syndical du SMBVAS en tant que suppléant.

**Le conseil communautaire désigne, à l'unanimité,
Monsieur Ludovic CHARLES, en tant que délégué suppléant,
représentant le Grand Autunois Morvan
au Syndicat Mixte des Bassins Versant de l'Arroux et de la Somme (SMBVAS).**

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le 18/12/2023
ID : 071-200070530-20231214-2023182-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la question n°5a), délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (jusqu'à la question n°5a), déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°2f), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question 5b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (remplaçant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°5b), déléguée de Saisy, M Gilles MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Jacques ROY, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Franck LEQUEU, Olivier BARRÉ, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, MM Eric MARCHAND à Mme Francette GYBELS, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, M Métin ALBAYRAK à Mme Véronique PACAUT, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, Mme Florence GARNIER à M Stéphane FAVRE, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Fabrice VOILLOT à M Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à M Jean-François ALUZE, Mme Dominique COULON à M André LHOSTE, Mme Catherine AMIOT à Mme Françoise DURIAU, M Jean-François NICOLAS à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à M Norbert ESTIENNE, M Yannick BOUTHIERE à M Louis BASDEVANT, M Michel PILARD à M Jean-Claude LHOSTE, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

2023/183

Objet : Election d'un représentant de la CCGAM au conseil syndical du SM12B (Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bourbince).

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers Collègues,

Considérant que M. Florian GRENIER n'est plus conseiller municipal de la commune d'Uchon,

Considérant que M. Florian GRENIER avait été désigné en tant que délégué suppléant de la CCGAM au SMI2B, il est nécessaire de le remplacer,

Délégués actuels au SMI2B :

Délégués titulaires	Commune	Délégués suppléants	Commune
Xavier DUVIGNAUD	St-Eugène	Florian GRENIER	Uchon

Monsieur Etienne DESCOURS, conseiller municipal de la commune d'Uchon, est candidat au remplacement de M. Florian GRENIER au comité syndical du SMI2B en tant que suppléant.

**Le conseil communautaire désigne, à l'unanimité,
Monsieur Etienne DESCOURS, en tant que délégué suppléant,
représentant le Grand Autunois Morvan
au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bourbince**

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le 18/12/2023
ID : 071-200070530-20231214-2023183-DE

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la question n°5a), délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LCONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (jusqu'à la question n°5a), déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinaç, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°2f), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question 5b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (remplaçant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°5b), déléguée de Saisy, M Gilles MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Jacques ROY, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Franck LEQUEU, Olivier BARRÉ, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, MM Eric MARCHAND à Mme Francette GYBELS, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, M Métin ALBAYRAK à Mme Véronique PACAUT, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, Mme Florence GARNIER à M Stéphane FAVRE, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Fabrice VOILLOT à M Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à M Jean-François ALUZE, Mme Dominique COULON à M André LHOSTE, Mme Catherine AMIOT à Mme Françoise DURIAU, M Jean-François NICOLAS à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à M Norbert ESTIENNE, M Yannick BOUTHIERE à M Louis BASDEVANT, M Michel PILARD à M Jean-Claude LHOSTE, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

2023/184

Objet : Rapport d'activité du Centre Intercommunal d'Action Sociale 2022.

**Rapport de Madame Monique GATIER,
Vice-Présidente**

Chers Collègues,

Le rapport d'activité présente de manière détaillée les actions menées par le CIAS du Grand Autunois Morvan en 2022.

Ci-joint ce rapport d'activité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PRENDRE ACTE de la présentation du rapport d'activité 2022 du CIAS.

AUTORISER Madame la Présidente ou les vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le 18/12/2023
ID : 071-200070530-20231214-2023184-DE



SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la question n°5a), délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, délégué de Cury, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (jusqu'à la question n°5a), déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°2f), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question 5b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (remplaçant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°5b), déléguée de Saisy, M Gilles MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Magali ROUCH PAULIN.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Jacques ROY, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Franck LEQUEU, Olivier BARRÉ, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, MM Eric MARCHAND à Mme Francette GYBELS, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, M Métin ALBAYRAK à Mme Véronique PACAUT, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, Mme Florence GARNIER à M Stéphane FAVRE, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Fabrice VOILLOT à M Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à M Jean-François ALUZE, Mme Dominique COULON à M André LHOSTE, Mme Catherine AMIOT à Mme Françoise DURIAU, M Jean-François NICOLAS à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à M Norbert ESTIENNE, M Yannick BOUTHIERE à M Louis BASDEVANT, M Michel PILARD à M Jean-Claude LHOSTE, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

2023/185

Objet : Mise à jour annuelle document unique d'évaluation des risques professionnels.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
Vice-Président**

Chers Collègues,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 108-1,
Vu le décret n°85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents,

Considérant que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire,

Considérant que le document unique initial a été approuvé lors du conseil communautaire du 26/11/2019

Considérant l'obligation de mise à jour annuelle,

Considérant que le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité

Considérant que la mise à jour du document unique a été soumis pour avis au F3SCT du 04/12/2023, et qu'il sera soumis au vote au conseil communautaire du 14/12/2023.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE la mise à jour 2023 du document unique d'évaluation des risques professionnels,

S'ENGAGE à mettre œuvre le plan d'actions issu de l'évaluation, et procéder à la réévaluation annuelle du document unique en 2024,

AUTORISE Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le 18/12/2023
ID : 071-200070530-20231214-2023185 DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la question n°5a), délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, délégué de Cury, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (jusqu'à la question n°5a), déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°2f), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question 5b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (remplaçant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°5b), déléguée de Saisy, M Gilles MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Magali ROUCH PAULIN.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Jacques ROY, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Franck LEQUEU, Olivier BARRÉ, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, MM Eric MARCHAND à Mme Francette GYBELS, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, M Métin ALBAYRAK à Mme Véronique PACAUT, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, Mme Florence GARNIER à M Stéphane FAVRE, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Fabrice VOILLOT à M Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à M Jean-François ALUZE, Mme Dominique COULON à M André LHOSTE, Mme Catherine AMIOT à Mme Françoise DURIAU, M Jean-François NICOLAS à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à M Norbert ESTIENNE, M Yannick BOUTHIERE à M Louis BASDEVANT, M Michel PILARD à M Jean-Claude LHOSTE, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

2023/186

Objet : Convention avec l'Office de Tourisme du Grand Autunois-Morvan.

**Rapport de Madame Véronique PACAUT,
Vice-Présidente**

Chers Collègues,

L'Office de Tourisme est une association loi 1901.

La CCGAM confie l'exercice de cette compétence tourisme à cette association et la missionne pour assurer les missions du service public du tourisme, répondre de la façon la plus appropriée aux besoins et exigences des clientèles touristiques françaises et étrangères et pour mettre en œuvre toutes les actions permettant d'accroître l'activité touristique sur son territoire.

La convention en cours se termine au 31 décembre prochain.

Vous trouverez ci-joint une nouvelle convention qui prendra effet au 1^{er} janvier 2024 pour se terminer au 31 décembre 2026.

Afin de ne pas pénaliser le fonctionnement de l'Office de Tourisme du Grand Autunois-Morvan durant le premier trimestre 2024, il vous est proposé, comme indiqué dans la convention, de verser un acompte de **71 400€** sur la subvention 2024 en janvier 2024.

*Mesdames Véronique PACAUT, Cathy NICOLAO VERDENET, M Didier DEVOUCOUX,
Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Emile LECONTE, Mmes Yolande FLECHE,
Aurore COMBARET CLAIRE, MM Jacques BOUCHOT, Alain d'ANGLEJAN,
Mme Isabelle JOLY, M Gilles MIGNOT,
ne prenant part ni au débat, ni au vote,*

*Madame Marie-Claude BARNAY, ne prenant part ni au débat, ni au vote,
la Présidence est assurée par Monsieur Frédéric BROCHOT*

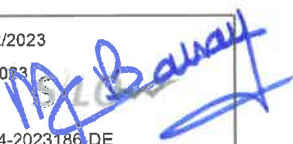
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la nouvelle convention avec l'Office de Tourisme du Grand Autunois-Morvan qui prend effet au 1^{er} janvier 2024.

AUTORISE le versement d'un acompte de 71 400 € à l'Office de tourisme au mois de janvier 2024,

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer cette convention et tout autre document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le 18/12/2023
ID : 071-200070530-20231214-2023186.DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la question n°5a), délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (jusqu'à la question n°5a), déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°2f), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question 5b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (remplaçant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°5b), déléguée de Saisy, M Gilles MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Magali ROUCH PAULIN.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Jacques ROY, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Franck LEQUEU, Olivier BARRÉ, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, MM Eric MARCHAND à Mme Francette GYBELS, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, M Métin ALBAYRAK à Mme Véronique PACAUT, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, Mme Florence GARNIER à M Stéphane FAVRE, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Fabrice VOILLOT à M Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à M Jean-François ALUZE, Mme Dominique COULON à M André LHOSTE, Mme Catherine AMIOT à Mme Françoise DURIAU, M Jean-François NICOLAS à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à M Norbert ESTIENNE, M Yannick BOUTHIERE à M Louis BASDEVANT, M Michel PILARD à M Jean-Claude LHOSTE, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

2023/187

Objet : Demande de renouvellement de classement de l'Office de Tourisme du Grand Autunois-Morvan.

**Rapport de Madame Véronique PACAUT,
Vice-Présidente**

Chers Collègues,

Vu l'arrêté du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des offices de tourisme,

Vu les articles L.133-10-1 et D.133-20 et suivants du code du tourisme,

Considérant que les Offices de tourisme peuvent être classés par catégories – I ou II - suivant le niveau des aménagements et services garantis au public en fonction de critères fixés par un tableau de classement élaboré par l'agence de développement touristique de la France « Atout France » et homologué par arrêté du ministre chargé du tourisme.

Ces critères sont déclinés en deux chapitres

- ✓ les engagements de l'office de tourisme à l'égard des clients
- ✓ le fonctionnement de l'office de tourisme : zone géographique d'intervention, missions et engagements organisationnels,

Considérant qu'il revient au Conseil communautaire, sur proposition de l'Office de tourisme, de formuler la demande de classement auprès du représentant de l'Etat dans le département,

Ce classement est prononcé pour cinq ans.

L'Office de tourisme va déposer un dossier de classement en catégorie II auprès de la Préfecture de Saône-et-Loire.

Vous trouverez ci-joint pour information l'instruction pour le classement des Offices de Tourisme.

*Mesdames Véronique PACAUT, Cathy NICOLAO VERDENET, M Didier DEVOUCOUX,
Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Emile LECONTE, Mmes Yolande FLECHE,
Aurore COMBARET CLAIRE, MM Jacques BOUCHOT, Alain d'ANGLEJAN,
Mme Isabelle JOLY, M Gilles MIGNOT,
ne prenant part ni au débat, ni au vote,*

*Madame Marie-Claude BARNAY, ne prenant part ni au débat, ni au vote,
la Présidence est assurée par Monsieur Frédéric BROCHOT*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

SOLLICITE auprès du Préfet de Saône-et-Loire le classement de l'Office de Tourisme du Grand Autunois Morvan en catégorie II.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le 18/12/2023
ID : 071-200070530-20231214-2023187-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la question n°5a), délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELLIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (jusqu'à la question n°5a), déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°2f), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question 5b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (remplaçant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°5b), déléguée de Saisy, M Gilles MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Magali ROUCH PAULIN.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Jacques ROY, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Franck LEQUEU, Olivier BARRÉ, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, MM Eric MARCHAND à Mme Francette GYBELS, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, M Métin ALBAYRAK à Mme Véronique PACAUT, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, Mme Florence GARNIER à M Stéphane FAVRE, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Fabrice VOILLOT à M Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à M Jean-François ALUZE, Mme Dominique COULON à M André LHOSTE, Mme Catherine AMIOT à Mme Françoise DURIAU, M Jean-François NICOLAS à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à M Norbert ESTIENNE, M Yannick BOUTHIERE à M Louis BASDEVANT, M Michel PILARD à M Jean-Claude LHOSTE, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

2023/188

Objet : Convention 2024 d'échanges de services CIAS - CCGAM.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
Vice-Président**

Chers Collègues,

Les relations entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan (CCGAM) et le CIAS sont régies par une convention précisant les échanges de services entre collectivités.

Comme chaque année, pour tenir compte des modifications intervenues, il vous est proposé une nouvelle convention pour l'année 2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'échanges de services entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et le CIAS pour l'année 2024,

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la question n°5a), délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (jusqu'à la question n°5a), déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°2f), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question 5b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (remplaçant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°5b), déléguée de Saisy, M Gilles MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Magali ROUCH PAULIN.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Jacques ROY, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Franck LEQUEU, Olivier BARRÉ, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, MM Eric MARCHAND à Mme Francette GYBELS, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, M Métin ALBAYRAK à Mme Véronique PACAUT, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, Mme Florence GARNIER à M Stéphane FAVRE, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Fabrice VOILLOT à M Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à M Jean-François ALUZE, Mme Dominique COULON à M André LHOSTE, Mme Catherine AMIOT à Mme Françoise DURIAU, M Jean-François NICOLAS à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à M Norbert ESTIENNE, M Yannick BOUTHIERE à M Louis BASDEVANT, M Michel PILARD à M Jean-Claude LHOSTE, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

2023/189

Objet : Inscription de dix-neuf emplois non permanents.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
Vice-président**

Chers Collègues,

Afin de se mettre en conformité avec les textes relatifs aux contrats non-permanents (19 contrats au total), la communauté doit officialiser par délibération la création de ces 19 postes non-permanents.

VU le Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

CONSIDÉRANT que l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique permet au conseil communautaire le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois,

CONSIDÉRANT qu'en raison des tâches à effectuer afin de proposer un niveau de qualité de services conformes aux besoins de fonctionnement et aux missions déjà identifiées des services et **d'adapter ainsi les effectifs à la réglementation**, il est nécessaire de créer à compter du 1^{er} janvier 2024, dix-sept emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité et d'autoriser le recrutement de dix-sept **contractuels**,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(1 abstention),**

CREE un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions de d'agent d'entretien suite à l'accroissement temporaire d'activité au pôle entretien mutualisé, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 18/35^{ème}, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

FIXE la rémunération en fonction des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle de l'agent recruté.

CREE un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'agent d'entretien suite à l'accroissement temporaire d'activité au pôle entretien mutualisé, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 15,75/35^{ème}, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

FIXE la rémunération en fonction des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle de l'agent recruté.

CREE un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'agent d'entretien suite à l'accroissement temporaire d'activité au pôle entretien mutualisé, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 12/35^{ème}, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

FIXE la rémunération en fonction des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle de l'agent recruté.

CREE un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'accueil et d'entretien suite à l'accroissement temporaire d'activité au centre nautique, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35^{ème}, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

FIXE la rémunération en fonction des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle de l'agent recruté.

CREE quatre emplois non permanents relevant du grade d'adjoint animation et un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'agent de surveillance périscolaire suite à l'accroissement temporaire d'activité au service périscolaire, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 17/35^{ème}, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

FIXE la rémunération en fonction des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle des agents recrutés.

CREE un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions de surveillance cantine garderie, animateur et agent d'entretien suite à l'accroissement temporaire d'activité au service périscolaire, animation et au pôle entretien, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 24,5/35^{ème}, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

FIXE la rémunération en fonction des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle de l'agent recruté.

CREE un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint d'animation pour effectuer les missions de cantinière et d'agent d'entretien suite à l'accroissement temporaire d'activité au service restauration scolaire et au pôle entretien, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 31,25/35^{ème}, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

FIXE la rémunération en fonction des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle de l'agent recruté.

CREE deux emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions de cuisinier(ère) suite à l'accroissement temporaire d'activité au service restauration scolaire, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35^{ème}, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

FIXE la rémunération en fonction des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle des agents recrutés.

CREE un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions de cantinière et d'agent d'entretien suite à l'accroissement temporaire d'activité au service restauration scolaire et au pôle entretien, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 20/35^{ème}, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

FIXE la rémunération en fonction des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle de l'agent recruté.

CREE un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'agent de collecte et d'accueil déchetterie suite à l'accroissement temporaire d'activité à la direction des services techniques, service élimination des déchets, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 28/35^{ème}, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

FIXE la rémunération en fonction des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle de l'agent recruté.

CREE deux emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'agent de collecte et d'accueil déchetterie suite à l'accroissement temporaire d'activité à la direction des services techniques, service élimination des déchets, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35^{ème}, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

FIXE la rémunération en fonction des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle des agents recrutés.

CREE un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'agent de collecte et d'accueil déchetterie suite à l'accroissement temporaire d'activité à la direction des services techniques, service élimination des déchets, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 14/35^{ème}, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

FIXE la rémunération en fonction des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle de l'agent recruté.

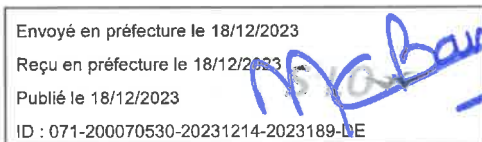
CONSIDÉRANT qu'en raison des tâches à effectuer, il est nécessaire de créer, à compter du **29 janvier 2024**, deux emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité et d'autoriser le recrutement de deux **contractuels**,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité,
(1 abstention)**

CREE deux emplois non permanents relevant du grade d'opérateur des activités physiques et sportives pour effectuer les missions de maître-nageur sauveteur suite à l'accroissement temporaire d'activité au centre nautique, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 4,5/35^{ème}, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

FIXE la rémunération en fonction des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle des agents recrutés.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la question n°5a), délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (jusqu'à la question n°5a), déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°2f), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question 5b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (remplaçant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POUIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°5b), déléguée de Saisy, M Gilles MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia PERRIER.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Thierry BABOILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Jacques ROY, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Franck LEQUEU, Olivier BARRÉ, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, MM Eric MARCHAND à Mme Francette GYBELS, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, M Métin ALBAYRAK à Mme Véronique PACAUT, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, Mme Florence GARNIER à M Stéphane FAVRE, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Fabrice VOILLOT à M Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à M Jean-François ALUZE, Mme Dominique COULON à M André LHOSTE, Mme Catherine AMIOT à Mme Françoise DURIAU, M Jean-François NICOLAS à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à M Norbert ESTIENNE, M Yannick BOUTHIERE à M Louis BASDEVANT, M Michel PILARD à M Jean-Claude LHOSTE, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

2023/190

Objet : Instauration d'un permis de louer et délégation de sa mise en œuvre à la Ville d'Autun.

**Rapport de Monsieur Louis BASDEVANT
Vice-Président**

Chers Collègues,

La Ville d'Autun a saisi la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan aux fins d'instaurer un permis de louer sur le territoire de la commune d'Autun et de lui déléguer sa mise en œuvre.

La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan est compétente en matière d'habitat. Son Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHi), applicable pendant six ans, de 2020 à 2025, prévoit l'amélioration du parc privé et la lutte contre le phénomène d'habitat dégradé, indécent et indigne et la lutte contre la précarité énergétique (orientation 2, axe 2). Le PLHi identifie dans son « action n° 3 : requalifier le parc ancien, dégradé, indécent et indigne », l'existence d'un parc de logement majoritairement ancien souffrant de dégradations, concentré dans les centres-villes et les bourgs-centres du territoire. Si l'OPAH-RU apporte des réponses en termes d'accompagnement pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat, la loi ALUR a prévu également la possibilité de définir des secteurs dans lesquels la location d'un bien doit faire l'objet d'une déclaration ou d'une autorisation préalable dans le cadre de la mise en place d'un permis de louer.

La Ville d'Autun souhaite la mise en place d'un dispositif d'autorisation préalable à la mise en location d'un logement. Il convient de préciser que ce dispositif ne s'applique pas aux logements mis en location par un organisme de logement social. Il permettra en outre de suivre l'évolution des conditions d'habitat à Autun.

Un tel permis de louer est destiné à lutter contre les marchands de sommeil et contre la location de logements qui mettent en danger la santé et la sécurité de leurs occupants en obligeant les propriétaires à demander l'autorisation de louer leur bien. Ce bien sera contrôlé au regard d'exigences minimales de sécurité et de décence avant toute mise en location. La réponse de la commune devra être délivrée au bailleur dans un délai légal d'un mois.

Il est proposé d'instaurer ce dispositif et d'adopter une convention déléguant la mise en œuvre et le suivi de ce dispositif par la Ville d'Autun. Cette délégation étant limitée à la durée de validité du programme local de l'habitat, son échéance est fixée au 31 décembre 2025. Le dispositif ne pourra entrer en vigueur qu'à l'issue d'un délai minimal de six mois à compter de la publication de la délibération délimitant les zones soumises à autorisation préalable.

La convention prévoit un partenariat entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et la Ville d'Autun sur le suivi du dispositif et un rapport annuel devra être communiqué à l'instance délibérante de la communauté de commune.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

INSTAURE un dispositif d'autorisation de mise en location sur le territoire de la Ville d'Autun, sur un périmètre défini par la Ville d'Autun,

APPROUVE la convention de délégation du dispositif d'autorisation de mise en location par la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à la Ville d'Autun ;

AUTORISE Madame la Présidente ou un vice-président ayant délégation à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.



MC Barnay
Fait les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, M Alain DICHANT, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la question n°5a), délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (jusqu'à la question n°5a), déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°2f), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question 5b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mmes Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (remplaçant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (jusqu'à la question n°5b), déléguée de Saisy, M Gilles MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia PERRIER.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Jacques ROY, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Franck LEQUEU, Olivier BARRÉ, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, MM Eric MARCHAND à Mme Francette GYBELS, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, M Métin ALBAYRAK à Mme Véronique PACAUT, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, Mme Florence GARNIER à M Stéphane FAVRE, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Fabrice VOILLOT à M Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à M Jean-François ALUZE, Mme Dominique COULON à M André LHOSTE, Mme Catherine AMIOT à Mme Françoise DURIAU, M Jean-François NICOLAS à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à M Norbert ESTIENNE, M Yannick BOUTHIERE à M Louis BASDEVANT, M Michel PILARD à M Jean-Claude LHOSTE, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

2023/191

Objet : Sélection d'un opérateur pour réaliser une centrale photovoltaïque au sol sur le site de l'aérodrome de Bellevue-Autun.

Chers Collègues,

La Communauté de communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) possède un terrain d'une surface d'environ 45 ha de terrain sur la commune d'Autun, sur lequel est installé un aérodrome civil, ouvert à la circulation aérienne publique.

La CCGAM a souhaité étudier les possibilités de valoriser ce foncier tout en maîtrisant ses dépenses en énergie en y implantant une centrale photovoltaïque au sol. Un projet de cette nature est également un levier d'action permettant de contribuer aux engagements pris par la CCGAM à travers son Plan Climat Air Énergie Territorial pour développer les énergies renouvelables.

Pour la bonne exécution de ce projet, la CCGAM a décidé de sélectionner un partenaire en capacité de réaliser une centrale au sol sur le site de l'aérodrome. Le candidat retenu sera chargé de la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de la centrale de production d'électricité et d'en assurer le financement. Il sera, le cas échéant, responsable du démantèlement de l'installation.

La législation exigeant de conduire une consultation préalable avant la mise à disposition du domaine public (cf. article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques), la CCGAM a décidé de lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour le choix du développeur photovoltaïque.

Afin d'être éclairé sur les enjeux économiques, juridiques et urbanistiques que soulève ce type de projet, elle s'est dotée fin 2022 d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (COOPAWATT) pour la rédaction du cahier des charges de l'AMI, l'analyse des offres et la sélection finale du candidat.

Un jury a été constitué, composé de La Présidente de la CCGAM, des Vice-Présidents et représentants de la Ville d'Autun, pour apprécier les candidatures selon des critères économiques, techniques et de gouvernance.

L'AMI a été publié en avril 2023, la CCGAM a reçu huit candidatures, portées respectivement par les sociétés :

- AKUO
- BAYWA RE
- ENERCOOP
- LUXEL
- QAIR
- Groupement SAMSOLAR et LCEET
- Groupement SEM71 et Gaz de Grenoble
- TSE

Le jury s'est réuni pour une première analyse des offres le 14 juin 2023 et a décidé d'auditionner quatre candidats.

Les candidats pré-sélectionnés ont été auditionnés le 21 juin, il s'agissait d'ENERCOOP, LUXEL, le groupement SAMSOLAR - LCEET et le groupement SEM71 - Gaz de Grenoble.

Des consultations et des négociations écrites ont été engagées entre juillet et octobre 2023 avec les candidats ENERCOOP, LUXEL et le groupement SEM71-Gaz de Grenoble.

A l'issue de ces discussions, les membres du jury se sont prononcés le 17 octobre 2023 pour le projet proposé par la société ENERCOOP.

Vous trouverez ci-joint une synthèse de l'offre retenue.

Dans ce cadre, la CCGAM s'engage à mettre à disposition le foncier nécessaire pour le développement du projet et à accompagner ENERCOOP dans l'exécution de celui-ci.

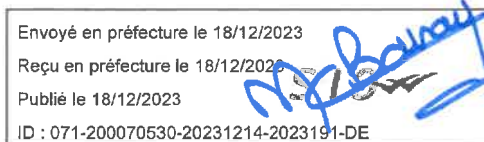
ENERCOOP, s'engage à :

- Réaliser toutes les études et les démarches nécessaires pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site de l'aérodrome à horizon 2027,
- A ouvrir le capital de la société de projet à la CCGAM à hauteur de 20%. Les décisions du Conseil d'Administrations sont prises à l'unanimité,
- A réserver 50 % de l'électricité produite à l'EPCI et aux collectivités locales.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE la société ENERCOOP à réaliser une centrale photovoltaïque au sol sur le site de l'aérodrome de Bellevue-Autun.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

